

Caritas in veritate: justice et charité

Author : Riposte Catholique

Categories : [Messages du Pape](#)

Date : 13 août 2009

Je n'ai évidemment pas l'intention de faire un commentaire systématique de la dernière encyclique de Benoît XVI relative à la doctrine sociale de l'Eglise, "Caritas in veritate". Cela nécessiterait une étude trop longue pour un simple blog. En revanche, il me semble important de relever quelques points, qui n'ont guère été mentionnés dans la presse française dont l'inculture religieuse est décidément abyssale! Ce sera l'objet d'une série d'articles durant les prochains jours - et je le ferai d'autant plus volontiers que l'actualité, au Vatican comme ailleurs, est des plus calmes au mois d'août...

Le premier point qui me semble important de noter, c'est l'audace de fonder la pratique sociale de l'Eglise dans la charité: "La charité est la voie maîtresse de la doctrine sociale de l'Eglise" (§ 2).

On sait que le principal grief des différentes écoles socialistes à l'encontre de l'Eglise a toujours été, depuis le XIXe siècle, que nous catholiques pratiquions la charité en délaissant la justice. Eh bien! Benoît XVI assume: oui, la doctrine sociale catholique est fondée sur la charité!

Mais, contrairement aux socialistes, nous ne croyons pas que charité et justice s'opposent: le paragraphe 6 de l'encyclique expose cela lumineusement: "La justice tout d'abord. *Ubi societas, ibi ius* : toute société élabore un système propre de justice. La charité dépasse la justice, parce que aimer c'est donner, offrir du *mien* à l'autre ; mais elle n'existe jamais sans la justice qui amène à donner à l'autre ce qui est *sien*, c'est-à-dire ce qui lui revient en raison de son être et de son agir. Je ne peux pas « donner » à l'autre du mien, sans lui avoir donné tout d'abord ce qui lui revient selon la justice. Qui aime les autres avec charité est d'abord juste envers eux. Non seulement la justice n'est pas étrangère à la charité, non seulement elle n'est pas une voie alternative ou parallèle à la charité: la justice est « inséparable de la charité », elle lui est intrinsèque. La justice est la première voie de la charité ou, comme le disait Paul VI, son « minimum », une partie intégrante de cet amour en « actes et en vérité » (1 Jn 3, 18) auquel l'apôtre saint Jean exhorte. D'une part, la charité exige la justice: la reconnaissance et le respect des droits légitimes des individus et des peuples. Elle s'efforce de construire la *cité de l'homme* selon le droit et la justice. D'autre part, la charité dépasse la justice et la complète dans la logique du don et du pardon. La *cité de l'homme* n'est pas uniquement constituée par des rapports de droits et de devoirs, mais plus encore, et d'abord, par des relations de gratuité, de miséricorde et de communion. La charité manifeste toujours l'amour de Dieu, y

compris dans les relations humaines. Elle donne une valeur théologique et salvifique à tout engagement pour la justice dans le monde."

Justice et paix s'embrassent, dit le psalmiste. Il en va de même de la justice et de la charité dans la doctrine sociale de l'Eglise: la justice sans la charité est bien insuffisante, mais la charité sans la justice risque fort de n'être qu'un humanitarisme désincarné... Un rappel salutaire!